

PRINCIPAUX RISQUES RENCONTRES – source ED 840 INRS

- 1- Risque de **chute de plain -pied** : c'est un risque de blessure causé par la chute de plain- pied d'une personne. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'un objet, d'une partie de machine ou de mobilier.
- 2- Risque de **chute de hauteur** : c'est un risque de blessure causé par la chute d'une personne avec différence de niveau. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'une partie de machine, d'installation. Elle est d'autant plus grave que la hauteur de chute est grande.
- 3- Risque lié à la **manutention manuelle** : c'est un risque de blessure et, dans certaines conditions, de maladie professionnelle, consécutive à des efforts physiques, des écrasements, des chocs, des gestes répétitifs, de mauvaises postures...
- 4- Risque lié à la **manutention mécanique** : c'est un risque de blessure qui peut être lié à la circulation des engins mobiles (collision, dérapage, écrasement), à la charge manutentionnée (chute, heurt, renversement), au moyen de manutention (rupture, défaillance).
- 5- Risque lié aux **circulations** et aux **déplacements** : c'est un risque de blessure résultant du heurt d'une personne par un véhicule (motocyclette, voiture, camion), de la collision de véhicules ou du heurt contre un obstacle, au sein de l'entreprise mais aussi, et principalement, à l'extérieur.
- 6- Risque lié aux **effondrements** et aux **chutes d'objets** : c'est un risque de blessure qui résulte de la chute d'objets provenant de stockage, d'un étage supérieur... ou de l'effondrement de matériaux.
- 7- Risque lié aux **machines** et aux **outils** : c'est un risque de blessure par l'action mécanique (coupure, perforation, écrasement, entraînement...) d'une machine, d'une partie de machine, d'un outil portatif ou à main.
- 8- Risque et nuisance liés au **bruit** : le bruit est une source d'inconfort ; il entrave la communication orale, gêne l'exécution des tâches délicates. Dans le cas d'une exposition sur une longue période, il peut provoquer une surdité irréversible.
- 9- Risque lié aux **produits**, aux **émissions** et aux **déchets** : c'est un risque d'infection, d'intoxication, d'allergie, de brûlure ... par inhalation, ingestion ou contact cutané de produits mis en œuvre ou émis sous forme de gaz, particules solides ou liquides. Dans certaines conditions, il peut en résulter des maladies professionnelles.
- 10- Risque d'**incendie**, d'**explosion** : c'est le risque de brûlure ou de blessure de personnes consécutives à un incendie ou à une explosion. Ils peuvent entraîner des dégâts matériels très importants.
- 11- Risque lié à l'**électricité** : c'est un risque de brûlure ou d'électrocution consécutive à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension (le retour se faisant par le sol ou par un élément relié au sol) ou avec deux conducteurs à des potentiels différents.
- 12- Risque lié à l'**éclairage** : c'est un risque de fatigue et de gêne si l'éclairage est inadapté. C'est aussi un facteur relativement fréquent de risque d'accident (chute, heurt...) ou d'erreur.

13- Risque lié à l'**utilisation d'écran** : c'est un risque de fatigue visuelle et de stress. Ce dernier est susceptible par ailleurs de provoquer des erreurs. Dans certaines configurations de postes de travail, il peut y avoir un risque lié aux postures.

14- Risque lié aux **ambiances climatiques** : c'est un risque d'inconfort qui peut, dans certains cas, être une source supplémentaire de fatigue, voire provoquer des atteintes susceptibles d'affecter la santé (malaises par exemple) et la sécurité.

15- Risque lié au **manque d'hygiène** : c'est un risque d'atteinte à la santé. Pour certaines activités (restauration, agroalimentaire...), c'est en plus un risque de contamination des produits mis en oeuvre.

16- Risque lié à l'**intervention d'une entreprise extérieure** : c'est un risque d'accident qui peut être lié à la co-activité de deux entreprises, mais aussi à la méconnaissance, par chacune des entreprises, des risques que peut induire l'activité de l'autre entreprise.

17- Risque lié au **manque de formation** : c'est un facteur de risque d'accident ou de maladie professionnelle, consécutif à la méconnaissance des bonnes pratiques de travail, des consignes de sécurité ou des règles de prévention.

Autres risques au niveau des postes de travail :

18- Ergonomie	Inadaptation des postes de travail, des machines, des outils... aux caractéristiques et aux aptitudes du personnel.
19- Vibrations	Vibrations importantes émises par certaines installations, machines ou outils.
20- Assainissement de l'air	Ventilation naturelle ou forcée insuffisante pour assainir l'air, travail dans un espace confiné (réservoirs...).
21- Fluide sous pression	Éclatement ou fuite de réseaux et installation d'air comprimé, de vapeur sous pression.
22- Infection	Manipulation de produits, de matières... pouvant contenir des agents infectieux.
23- Rayonnement	Appareil émettant des rayonnements ionisants (rayons X...) ou non ionisants.
24- Risques Psycho Sociaux	Cela comprend le stress* mais aussi les violences internes (harcèlement moral, harcèlement sexuel) et les violences externes (exercées par des personnes extérieures à l'entreprise à l'encontre des salariés). Les accords conclus avec les partenaires sociaux admettent l'existence de facteurs individuels et organisationnels.
*Stress	Exigences élevées combinées à un faible niveau d'initiative et à une absence de participation à la finalité du travail.